

## Les financements européens : comment ça marche ?

### Vous êtes porteur de projet ?

Vous pouvez bénéficier de financements européens si :

- vous êtes une entreprise, une collectivité locale, une association, un établissement d'enseignement ou de formation, une centre de recherche, une ONG...
- votre projet s'inscrit dans un des cadres définis ci-dessous

#### Financements européens pour promouvoir les régions à travers les fonds structurels

- FEDER (volets spécifiques : URBAN II, INTERREG III),
- FSE (volet spécifique : EQUAL),
- FEOGA (volet spécifique : LEADER +),
- IFOP + Fonds de cohésion pour les Etats les plus pauvres de l'UE

##### A QUOI CA SERT ?

- Financement de projets liés à la Politique agricole commune (PAC)
- Financement de projets liés à la politique de cohésion économique et sociale.

C'est **l'Etat** qui gère l'attribution des fonds via les **SGAR** (Secrétariat général pour les affaires régionales, au sein de la Préfecture de région), sauf en **Alsace**, où les fonds sont gérés directement par le **Conseil régional**

- Les Préfectures de région en liaison avec les conseils régionaux sont chargés de la sélection et de la mise en oeuvre des projets proposés par les acteurs locaux.

**Le porteur de projet** sera en contact avec **le SGAR** de sa région

#### Financements européens pour promouvoir des secteurs selon des programmes thématiques

- LEONARDO,
- CULTURE 2000,
- LIFE,
- PCRD,
- ERASMUS

...

##### A QUOI CA SERT ?

- Financement de projets concernant les autres politiques communes : recherche, environnement, éducation, transports, culture,..
- Les financements de projets s'effectuent dans le cadre de programmes communautaires annuels ou pluriannuels ou d'actions pilotes.

C'est **la Commission européenne** qui attribue les financements après acceptation des projets

- Ces subventions sont octroyées par la Commission européenne après mise en concurrence de projets suite à des appels d'offres publiés au JOUE.

**Le porteur de projet** sera en contact avec **les Bureaux d'assistance technique (BAT) nationaux** ou **les services concernés de la Commission européenne**

#### Financements européens sous forme de prêts et garanties

- Financement dans les Etats de l'UE (secteurs de la cohésion économique et sociale, de la connaissance et de l'innovation, de la compétitivité des entreprises, de l'éducation et la santé, de la protection de l'environnement, des réseaux transeuropéens...)
- Financement dans les pays tiers (dans le cadre de la politique de coopération au développement de l'UE)

##### A QUOI CA SERT ?

- Financement de projets (publics, privés, ou résultant d'un partenariat public/privé) qui concrétisent la réalisation des objectifs économiques et sociaux de l'UE.

C'est **la Banque européenne d'investissement (BEI)** ou le **Fonds européen d'investissement (FEI)** qui attribuent les financements après acceptation des projets

**Le porteur de projet** sera en contact, selon le type de prêt, avec **la BEI, une banque** ou **un organisme financier intermédiaire**